
1 Annexe

1.1 Modèle de contrat „live-in“

Modèle de contrat de mission relatif au modèle live-in (cf. annexe faisant partie intégrante de ce modèle de contrat de mission)

(demeurent réservées les dispositions contractuelles dans le contrat-cadre de travail séparé, après adaptation des dispositions du présent contrat sur les heures de travail)

Contrat de mission

entre

_____ (nom, adresse de l'entreprise de location de services)

et

_____ (employée, employé)

concernant une mission temporaire dans le ménage privé d'une personne physique (entreprise de mission).

En principe, les dispositions du contrat-cadre de travail s'appliquent à la mission. Ces dispositions sont complétées par les conditions suivantes :

Ménage privé : _____

Lieu de mission : _____

Personne de contact responsable et téléphone* : _____

Type de service (garde, services domestiques)

- _____
- _____

Début de la mission : _____

Durée de la mission : (du/au, resp. indéterminé) _____

Temps de travail précis : selon la planification de la mission / le contrat-cadre de travail, resp. la FAQ en annexe

- durée normale du travail hebdomadaire : _____
- durée normale du travail journalier : _____
- durée du service de piquet journalier : _____
- délai d'intervention durant le service de piquet : _____
- temps libre journalier : _____
- jours de repos / jours de mission selon la planification de la mission (annexe)

Salaire (s'il n'est pas déjà réglementé dans le contrat-cadre de travail) :

- salaire de base: _____ CHF 0.00
- indemnité jours fériés : 3.20 % _____ CHF 0.00
- indemnité vacances : 8.33 resp. 10.63 %* _____ CHF 0.00
- 13e mois : 8.33 % _____ CHF 0.00
- salaire horaire brut total : _____ CHF 0.00
- éventuels autres suppléments : _____ CHF 0.00
- éventuels frais : _____ CHF 0.00
- temps d'astreinte : _____ CHF 0.00

* avant le 20^e, resp. après le 50^e anniversaire

Le ménage privé n'est soumis à aucune CCT déclarée de force obligatoire. Les dispositions de la CCT Location de services s'appliquent.

Déductions sociales :

AVS = 5,2 %, APG-AC = 1,1 % / ANP (K) 2,15 // Maladie (K) 2,385 % / Fonds social 0,7 %

LPP selon les règlements joints au présent contrat

Frais de formation continue et d'exécution : 0.7 % du salaire

Le contrat-cadre de travail n'entre en vigueur que dès la signature de ce contrat de mission particulier. Le contrat-cadre de travail, que vous avez reçu le, fait partie intégrante de ce contrat de mission.

Lieu, date

Lieu, date

L'employeur :

(entreprise de location de services)

Publié le 11.05.2018

L'employée / l'employé :